

Message N° 2023/47 du Conseil communal au Conseil général
du 12 décembre 2023

Budget communal du compte de résultats et des investissements 2024

1. Introduction

Pour donner suite à la mise en vigueur de MCH2, dès les comptes de l'année 2021 pour notre commune, il est possible de comparer les résultats par chapitre ou par nature avec les exercices précédents. Dès lors, le budget 2024 vous est présenté avec comparaison du budget 2023 et des comptes 2022.

Différentes informations sur les conséquences de la réforme des finances communales (MCH2) vous ont été décrites dans le message N° 2021/7 du Conseil communal au Conseil général du 14.12.2021, disponible sur le site internet communal.

1.1. Budget de résultats

Avec un total de revenus financiers de CHF 11'662'525.- et un total de charges financières de CHF 11'938'277.-, le compte de résultat dégage une perte de CHF 275'752.-.

Compte tenu du capital propre au bilan au 31.12.2022 se montant à CHF 19.109 mio (et qui couvre largement la perte budgétée), des résultats encourageants des dernières années, des incertitudes liées à la fiscalité irrégulière, le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population, des sociétés et des honoraires d'études qui devraient nous permettre de mieux cibler certains futurs investissements.

En comparaison du budget 2023, nous constatons une augmentation des charges de CHF 217'132.- (+ 1.85 %) et une augmentation des recettes de CHF 214'340.- (+ 1.87 %).

Une remarque importante concerne le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif PA de CHF 380'000 qui nous améliorerait les exercices 2021, 2022 et 2023 de ce montant. Celui-ci est totalement utilisé dans le cadre de ce budget 2024.

D'une manière synthétique, **les principales augmentations des charges** entre les budgets 2023 et 2024 – dont des explications plus détaillées vous sont remises ci-après – se retrouvent sous les postes : Participation aux frais financiers des homes pour CHF 74'800.- ; Amortissements planifiés sur les pavillons scolaires pour CHF 73'500.- ; Réfections de routes communales pour CHF 48'000.- ; Participation aux frais d'accompagnement EMS pour CHF 43'100.- ; Participation aux dépenses scolaires cantonales pour CHF 35'350.- ; Location d'appartements pour la Crèche pour CHF 30'000.- ; AGGLO – contribution aux frais d'élaboration du PA5 pour CHF 25'200.- ; Contrat de maintenance informatique pour CHF 21'000.- ; Aides et soins à domicile pour CHF 20'400.- ; Participation à la STEP pour CHF 18'100.-.



Quant aux **revenus**, nous notons les principales variations sur l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour une progression totale de CHF 110'000.-. Une baisse de CHF 20'000.- est cependant envisagée sur l'impôt à la source à la suite du départ de différents contribuables imposés de cette façon. Concernant l'imposition des personnes morales, nous constatons une augmentation nette de CHF 25'700.-. L'estimation de l'impôt sur les droits de mutations est présentée avec une augmentation de CHF 100'000.-, basée sur les encaissements en hausse ces dernières années. Une autre augmentation concerne le chapitre 5790 Assistance avec le remboursement des résultats reportés d'ARCOS pour un montant de CHF 31'000.-. Finalement, une hausse des recettes relatives à l'approvisionnement en eau concerne la vente d'eau pour un montant de CHF 10'000.- ainsi que la nouvelle participation de l'AESO aux frais d'électricité de la station de pompage d'Entre Essiva.

1.2. Budget de investissements

Les investissements bruts totaux envisagés en 2024 s'élèvent à CHF 10'103'000.-. Les nouveaux investissements 2024 soumis à l'approbation du Conseil général s'élèvent à CHF 160'000.-. Les investissements envisagés en 2024 mais soumis par messages au Conseil général dans le courant de l'année prochaine sont estimés à CHF 3'645'000.-. Le solde représente le total des investissements déjà votés (reports des disponibles) et en cours pour CHF 6'298'000.-.

Les recettes envisagées s'élèvent, quant à elles, à CHF 720'000.- (*taxes de raccordement : CHF 90'000.- - participations de tiers CHF 630'000.-*), soit **un volume d'investissements nets de CHF 9'383'000.-**.

1.3. Conclusion

Le déficit budgétaire de l'exercice 2024 est important mais pas catastrophique à partir du moment où, selon les nouvelles dispositions de la LFCo, une perte peut être absorbée par les fonds propres non affectés de la commune. Ce qui est le cas dans la mesure où lesdits fonds propres permettent d'absorber sans difficulté le déficit annoncé. L'augmentation des charges est due en grande partie à la hausse du coût de la vie qui touche également le ménage communal. La légère hausse de démographie augmente la quantité de charges mais apporte également une hausse de revenus.

Les investissements bruts totaux planifiés en 2024 atteignent un montant conséquent de CHF 10'103'000.-, dont CHF 160'000.- sont soumis au Conseil général pour approbation. Ce qui revient à dire que plus de 6 millions de francs correspondent à des montants reportés. Il faut relever que ces dépenses auront à moyen terme des effets sur l'endettement de la commune, sa capacité d'autofinancement, la charge inhérente aux intérêts et amortissement cumulés. Pour juguler les futures charges attendues et éviter les pertes budgétaires à l'avenir, il est important que les recettes fiscales augmentent à minima dans les mêmes proportions que les charges. L'arrivée statistiquement annoncée, d'ici 2030, de plus d'une centaine de nouveaux citoyens et par conséquent de contribuables devra nous permettre d'approcher cet équilibre.

Au vu de ces considérations, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le budget annuel de l'exercice 2024 tel qui lui est proposé.



2. Commentaires sur les principaux écarts budgétaires

Vous trouvez ci-dessous des récapitulatifs et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2024.

Le but de ce message n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. Pour rappel, toutes les dépenses inférieures à CHF 50'000 ont été passées dans le compte de résultats (cf. notre règlement sur les finances communales).

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) dépense nouvelle : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

Et les compétences sont précisées à l'art. 6 du RFin :

Art. 6 *Compétences financières du Conseil communal*

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

- ¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.*
- ² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Comme déjà communiqué, tous les salaires et leurs charges sociales sont répartis et imputés dans les différents comptes par dicastère concerné. Ceux-ci peuvent donc varier fortement d'une année à une autre au vu des travaux effectués effectivement et des inscriptions des centres de charges par les employés et par les Conseillers communaux. Au niveau du budget, ces différents postes sont établis basés sur une estimation faite à fin août.

De plus, concernant les postes de cotisations patronales à la caisse de pension et allocations sociales du personnel (AFE), les montants y relatifs sont inscrits dans les dicastères principaux et ne sont pas répartis dans le cadre du budget.



0. Administration générale

Charges
1'105'715

Revenus
17'840

Excédent de charges
1'087'875

Commentaires et faits marquants

0110	Législatif Secrétaire CG, jetons de présences des membres du CG et des commissions du CG - Frais de votations et élections, organe de révision	114'930
0120.3010.00	Traitement du personnel - autres Estimation des heures du personnel administratif pour l'exécutif	97'700
0210.3010.00	Traitement du personnel - autres Estimation des heures du personnel administratif pour les finances (retour à la normale)	100'000
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique Maintenances et mises à jour du système informatique. Mise à jour programme de facturation des eaux à la suite du nouveau règlement (14'000). Remplacement du programme salaires (12'000)	85'000
0220.3612.10	AGGLO – contribution frais élaboration PA5 Dépense nouvelle: participation de la commune au projet d'agglomération de 5 ^{ème} génération (PA5)	25'200
0290.3144.00	Entretien des immeubles Maison communale Remplacement de l'alarme (3'900), mise à niveau de l'éclairage (2'400) et divers entretiens courants	10'000

Le total des charges du dicastère de l'administration est en légère baisse de CHF 32'295.- (-2.84%) par rapport au budget 2023.



1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges 279'530	Revenus 79'750	Excédent de charges 199'780
----------------------------------	---------------------------------	--

Commentaires et faits marquants

Pas de commentaire particulier à apporter concernant ce dicastère. Les charges sont stables par rapport au budget 2023 et aucune nouvelle dépense n'est prévue en 2024.

2. Formation

Charges 3'868'045	Revenus 35'820	Excédent de charges 3'832'225
------------------------------------	---------------------------------	--

Commentaires et faits marquants

2110.3611.00	Participation dépenses cantonales école enfantine Hausse de 5% par rapport au budget 2023	229'100
2120.3611.00	Participation dépenses cantonales école primaire Hausse de 3.91% par rapport au budget 2023	939'300
2120.3612.00	Contribution SLPPI Hausse de 6.75% par rapport au budget 2023	128'900
2130.3612.00	Participation au CO Hausse de 1.37% par rapport au budget 2023	1'182'000
2140.3611.00	Participation aux dépenses du conservatoire Baisse de 30% par rapport au budget 2023, en raison d'une baisse de la participation des Neyruziens et diminution des dépenses du conservatoire	85'900
2170.3144.00	Entretien des bâtiments scolaires Remplacement des stores de la bibliothèque (3'000), réfection crépi ancienne école (5'500), contrôle périodique des installations électriques et entretien courant	15'000
2170.3300.40	Amortis. planifié sur bâtiments et pavillons scolaires Hausse de CHF 73'500 en raison du début de l'amortissement de l'installation des deux pavillons supplémentaires.	167'450
2180.3636.00	Subvention-don AES Le P'tit Bonheur Dépense nouvelle : subvention location appartement AES	16'800



2196.	Camps scolaires Baisse de 50% des charges par rapport au budget 2023. Fin de camps scolaires qui sont remplacés par des journées découvertes.	15'000
2200.3631.00	Part. aux institution spécialisées Hausse de 8% par rapport au budget 2023	396'000

Le total des charges du dicastère de la formation est en hausse de CHF 146'285.- (+3.93%) par rapport au budget 2023. Cette hausse est due en grande partie à l'augmentation des charges liées cantonales et intercommunales ainsi que l'amortissement des nouveaux pavillons scolaires.

3. Culture, sports et loisirs

Charges	Revenus	Excédent de charges
553'350	163'610	389'740

Commentaires et faits marquants

3294.3120.02 et 03	Frais de chauffage Aigle Noir Nouveaux frais de chauffage à la suite de l'installation du chauffage à distance en remplacement de l'ancienne chaudière à mazout	43'600
3294.3144.00	Entretien Aigle Noir Modification éclairage terrasse (5'500), supports parasols (3'000), entretien périodique des installations électriques et entretien courant	25'000
3410.3614.00	Projet MidnightSports Poursuite du projet, frais pour la 2 ^{ème} année	28'000
3411.3144.00	Entretien du complexe communal Changement des douches des vestiaires hommes (14'000), étanchéité local technique (7'000) et entretien courant	26'000
3421.3144.01	Entretien zone de détente les Simon Mise à niveau de la place de jeux	10'000

Le total des charges du dicastère de la culture, des sports et loisirs est en hausse de CHF 153'000.- (+28%) par rapport au budget 2023. Cette hausse est causée principalement par les frais d'entretien de l'Aigle Noir, du complexe et des Simon ainsi que par les nouveaux coûts du chauffage à l'Aigle Noir.



4. Santé

Charges	Revenus	Excédent de charges
1'324'785	18'000	1'306'785

Commentaires et faits marquants

4120.	Etablissement médico-sociaux et foyer pour les personnes âgées Hausse de 15% par rapport au budget 2023	880'560
4210.	Soins ambulatoires Hausse de 10% par rapport au budget 2023	367'860

Les dépenses du dicastère de la santé sont en hausse de CHF 158'565.- (+14%) par rapport au budget 2023. Ce dicastère est essentiellement composé de charges liées cantonales et régionales qui augmentent, pour 2024, de plus de CHF 150'000.-.

5. Prévoyance sociale

Charges	Revenus	Excédent de charges
1'916'282	79'100	1'837'182

Commentaires et faits marquants

5230.	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées Hausse de 3% par rapport au budget 2023	800'000
5451.	Subvention-don – Crèche Le P'tit Bonheur Dépense nouvelle : Frais de location des appartements vacants suite au crédit voté par le CG pour l'aménagement de locaux à la Neyruzienne. (4 appart. durant 6 mois)	30'000
5720.	Aide matérielle Baisse de 21% par rapport au budget 2023, principalement liée à la sortie de la crise COVID-19	80'000
5790.3612.00	Participation ARCOS – service social Baisse de 6% par rapport au budget 2023	280'000
5790.3612.01	Participation ARCOS – IPSO Baisse de 27% par rapport au budget 2023	280'000
5790.4260.01	Remboursement résultats reportés ARCOS Recette nouvelle : Remboursement des bénéficiaires des années antérieures	-31'000

Les charges du dicastère de la prévoyance sociale sont stables par rapport au budget 2023. La sortie de la crise COVID-19 entraînant des réductions de dépenses des différentes aides sociales, associée à la hausse de certaines charges liées ont permis de maintenir un équilibre par rapport au budget 2023.

6. Trafic et télécommunications

Charges	Revenus	Excédent de charges
968'230	67'650	900'580

Commentaires et faits marquants

Pas de commentaire particulier concernant ce dicastère. Les charges prévues sont en baisse de CHF 92'305.- par rapport au budget 2023. Cette baisse est liée en grande partie à la modification de l'offre des cartes journalières des CFF. La commune n'est plus tenue d'acheter en avance les abonnements journaliers mais recevra, dès janvier 2024, une commission de 5% sur les ventes.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Charges	Revenus	Excédent de charges
1'587'805	1'010'625	577'180

Commentaires et faits marquants

7101.3132.00	Honoraires – reprise de routes Baisse de 85% par rapport au budget 2023	3'000
7101.3132.02	Honoraires et prest. – maintenance réseau Hausse de 72% par rapport au budget 2023. Prestations SINEF concernant l'exploitation du réseau, contrat signé en 2023 (41'000), frais d'étude pénurie réseau AESO (5'000)	55'000
7101.3143.00	Entretien et rénovation des installations Remplacement conduites Pont CFF (20'000) et entretien courant	40'000
7201.3132.05	Honoraires – reprise de routes Baisse de 88% par rapport au budget 2023	3'000
7206.3612.00	Participation à la STEP et micropolluants Hausse de 10% par rapport au budget 2023. Début de la participation de la commune aux frais de l'agrandissement de la STEP	200'000
7301.3161.00	Frais de location compacteurs Hausse de 57% des frais de location. Changement de fournisseur de location du compacteur. Nouvelle installation avec possibilité de lecture du solde de la carte et rapidité de compactage des déchets.	39'480



7690.3130.02	Actions développement durable Subvention location vaisselle réutilisable pour manifestations locales	3'000
7690.3132.00	Honoraires et actions – processus agenda 2030 Honoraires délégué à l'énergie et suivi bilan carbone (16'000), Subventions énergies renouvelables, amendement CG 14.12.21 (40'000), organisation divers évènements (4'000)	60'000
7710.3143.00	Frais d'entretien du cimetière Remplacement barrière (2'200) et entretien courant	3'200
7900.3132.00	Honoraires d'études Baisse de 44% par rapport au budget 2023	25'000
7900.3132.01	Honoraires d'avocats et de notaires Augmentation de 50% par rapport au budget 2023. Besoins supplémentaires liés à la modification du PAL	15'000

Les charges du dicastère de la protection de l'environnement et l'aménagement sont en baisse de CHF 77'765.-. Cette diminution est notamment liée aux divers honoraires d'études qui sont en baisse par rapport à 2023. Un prélèvement à la réserve de CHF 111'975.- est prévu afin de garantir l'équilibre des comptes relatifs au traitement des eaux usées. Concernant, l'approvisionnement en eau, la réserve étant entièrement dissoute, aucun prélèvement n'a pu être prévu pour couvrir le déficit de CHF 137'445.-. La modification des règlements de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées est en cours et permettra un équilibre des chapitres 71 et 72 pour les années à venir.

8. Economie publique

Charges 17'095	Revenus 15'000	Excédent de charges 2'095
---------------------------------	---------------------------------	--

Commentaires et faits marquants

Ce dicastère n'apporte pas de remarques particulières. Les charges sont en baisse d'environ CHF 10'000 par rapport au budget 2023 en raison du budget équilibré de la corporation Forêts Sarine pour laquelle aucune participation de la commune n'est à prévoir.

9. Finances et impôts

Charges
317'440

Revenus
10'175'130

Excédent de produits
9'857'690

Commentaires et faits marquants

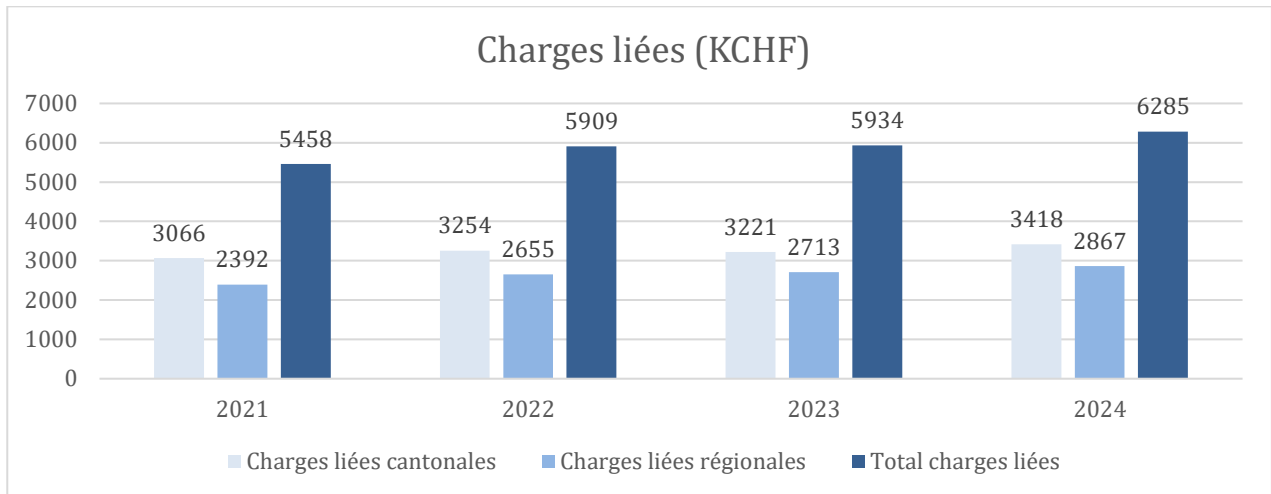
9100.	Impôts communaux ordinaires Hausse de 0.94% par rapport au budget 2023. Les impôts ordinaires « revenus et fortune » sont calculés avec un coefficient de 0.81	-8'080'300
9101.	Impôts communaux spéciaux Hausse de 16% par rapport au budget 2023. Une augmentation de CHF 100'000 est prévue pour les impôts sur les mutations. Cette augmentation a été calculée sur la base des produits en hausse des 5 dernières années	-975'800
9300.	Péréquation financière Hausse de 13% par rapport au budget 2023	-338'680
9610	Intérêts des dettes	213'000
9900.3199.00	Dépenses non spécifiées En regard au règlement des finances RFin	20'000
9900.4895.00	Prélèvement à sur la réserve de réévaluation du PA	-380'000

Amortissements planifiés sur PA

Amortissement en CHF	Patrimoine administratif
13'650	Véhicule service voirie
167'450	Bâtiments scolaires et pavillons
4'000	Maison communale
17'950	Immeuble Aigle Noir
38'800	Eaux usées - STEP
33'670	Eau potable
237'050	Routes communales et parcs
512'570	
-38'900	Subventions, amortissement taxes de raccordement
473'670	

Charges de transferts (charges liées)

L'augmentation des charges liées cantonales et régionales est en légère hausse en comparaison du budget 2023. Elles augmentent de 4.41%, soit d'un montant de CHF 295'812.-, c'est-à-dire plus que proportionnellement à la population. Ces charges sont calculées pour l'année 2024 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2022 (2'837 personnes) et cette dernière a augmenté de 32 personnes depuis le 31 décembre 2021, soit 1.14%.



3. Budget du compte des investissements 2024

3.1. Présentation

Le budget des investissements 2024 présente un excédent de dépenses nettes de CHF 9'383'000, pour un total de dépenses de CHF 10'103'000 et un total de revenus de CHF 720'000.

Le budget des investissements comporte, pour la plus grande partie, des investissements déjà votés et encore en cours de réalisation, des objets soumis au vote lors de la séance du Conseil général et différents montants d'intentions de dépenses qui nécessitent encore des études complémentaires. Le moment venu, ces objets seront présentés au Conseil général pour une demande de crédit.

3.2. Récapitulation par chapitres

Vous trouvez ci-dessous la récapitulation du budget des investissements 2024, par objet.

Budget des investissements 2024		
Dépenses 10'103'000	Revenus 720'000	Excédent de dépenses 9'383'000
Récapitulatif		9'383'000
Investissements déjà votés (soldes)		6'298'000
Investissements à l'ordre du jour		160'000
Taxes de raccordement EP & EU		-90'000
Subventions/participations de tiers		-630'000
Intentions de dépenses		3'645'000

Détails	
Investissement déjà votés (soldes)	6'298'000
Secteur des Simon – protection contre les crues	98'000
Secteur des Simon – eau d'arrosage	30'000
Remplacement passerelle sur la Glâne	190'000
Bâtiment de la chaufferie	600'000
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne	80'000
Etude de faisabilité – bâtiments périmètre scolaire	47'000
Concours d'architecture – bâtiments périmètre scolaire	250'000
Aménagement de locaux à la Neyruzienne AES / Crèche	392'000
Aménagement passage piéton et chemin piétonnier des Trois Roses	132'000
Réfection d'aménagements routiers divers	77'000
Assainissement éclairage public (solde 300'000 sur 5 ans)	60'000
Station de traitement des métabolites du chlorothalonil (solde 320'000)	150'000
Déplacement conduite EP La Charrière	75'000
Assainissement EU/EC La Charrière	257'000
Agrandissement STEP Villars-sur-Glâne – crédit d'étude	335'000
Assainissement EU/EC Secteur Nierlet	376'000
Révision générale du PAL	16'000
PAD Le Sécheron	217'000
Mobilité douce Les Allys et canapé forestier	77'000
EP/EC/EU Séquence 3	487'000
Eclairage public route cantonale, séquences 3 & 4	183'000
Crédit d'étude, participation projet SPC, séquence 4	96'000
Déplacement mur – aménag. espace routier, séquence 3	499'000
Aménagement giratoire Carré et réduction émissions sonores	138'000
Assainissement infrastructures Ouest Village	1'236'000
Prêt relai à Neyergie SA p/installation PV et microréseau	200'000
Investissement à l'ordre du jour – 12.12.2023	160'000
Crédit additionnel PAL	100'000
Crédit d'étude globale Aigle Noir	60'000
Intentions de dépenses	3'645'000
Taxes de raccordement EC/EU	-90'000
Subventions/participations de tiers	-630'000



4. Conclusion

Lors de ses séances du 6 et du 13 novembre 2023, le Conseil communal de Neyruz s'est prononcé favorablement sur le budget 2024 du compte de résultats présentant un excédent de charges de CHF 275'752.- et sur le budget 2023 du compte des investissements présentant un excédent de dépenses de CHF 9'383'000.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver les budgets 2024.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 20 novembre 2023.

Le Conseil communal de Neyruz